

E3A1  
075  
C43  
1992  
Ex. 1  
QL/P. Gouv

# Chacun ses devoirs

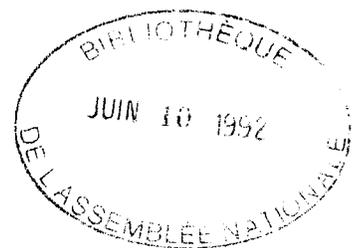
**Notre force d'avenir: l'éducation**

Plan d'action  
sur la réussite  
éducative

Québec 

# *Chacun ses devoirs*

*Plan d'action  
sur la réussite  
éducative*





# Table des matières

<b>PRÉSENTATION</b> .....	1
Un pas de plus .....	2
L'objectif: 80 p. 100 de diplômés et diplômées d'ici cinq ans .....	3
Les conditions de la réussite .....	4
Les lignes de force .....	5
<b>CIBLES À L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE</b> .....	7
Accompagner les jeunes .....	7
Des groupes stables d'élèves .....	7
Des professeurs titulaires de classe .....	8
Des choix éclairés .....	9
Un soutien professionnel à la mesure de chacun .....	10
Varié la pédagogie .....	10
Des approches pédagogiques diversifiées .....	11
Les formules de rattrapage .....	12
Une attention particulière aux jeunes adultes .....	12
Dynamiser la vie scolaire .....	13
Promouvoir l'accès à la formation professionnelle .....	15
L'alternance école / milieu de travail .....	16
Des conditions d'admission plus réalistes .....	17
<b>CIBLES À L'ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE ET À L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE</b> .....	19
Prévenir les problèmes .....	19
Stimuler l'intérêt .....	20
Accroître les chances des plus jeunes enfants .....	21
Un coup de pouce aux parents .....	22
Le développement de services éducatifs .....	23
Des mesures alimentaires particulières .....	23
<b>MESURES GÉNÉRALES D'APPUI</b> .....	25
Adapter les règles de fonctionnement .....	25
Un curriculum plus souple .....	25
Une meilleure gestion du calendrier scolaire .....	26
Renforcer l'engagement des parents .....	27
Valoriser l'éducation .....	29
Des démarches de sensibilisation .....	29
Le succès reconnu sur la place publique .....	30

---

<b>MISE EN OEUVRE DU PLAN D'ACTION</b> .....	31
La priorité aux élèves qui présentent le plus de risques d'échec .....	31
Des projets conçus par l'équipe-école .....	31
Les commissions scolaires responsables des plans d'action locaux .....	32
L'attribution des ressources .....	32
L'analyse et l'évaluation de la situation .....	32
L'engagement du ministère de l'Éducation et de ses directions régionales .....	33
La concertation de tous les partenaires .....	34
<b>LE PLAN D'ACTION EN BREF</b> .....	35

# P résentation

Au lendemain de la Révolution tranquille, porté par le vent de renouveau qui soufflait alors sur le Québec, notre système scolaire a résolument changé de cap dans le but, d'abord et avant tout, d'offrir aux Québécois et aux Québécoises les leviers essentiels de leur avenir ainsi qu'une qualité de vie améliorée grâce à un niveau de scolarisation de plus en plus élevé.

Malgré d'indéniables succès, de nouveaux et exigeants défis s'imposent. En cette fin de millénaire où, à l'image des autres sociétés occidentales, le Québec vit de profondes mutations autant en ce qui a trait à la vie au sein de la collectivité qu'aux exigences du marché du travail, les personnes moins scolarisées auront de plus en plus de difficultés à se tirer d'affaire et verront leur avenir partiellement compromis. Sans vouloir jouer les prophètes de malheur, le risque de voir un nombre croissant de personnes aux prises avec les phénomènes malheureux liés au manque de scolarisation, tels l'instabilité d'emploi, le chômage, la pauvreté, « l'abonnement » à l'assistance sociale et l'analphabétisme, est bien réel.

Dans ce contexte, l'obtention du diplôme d'études secondaires doit être vue comme le passeport indispensable qui permet aux jeunes de s'engager sur la voie de l'avenir et leur donne toutes les chances de choisir la route la plus à même de les conduire à bon port. Cette route est, bien sûr, jalonnée de défis, mais également pavée d'occasions de s'épanouir et de petits bonheurs. Or, depuis quelques années, une partie non négligeable de jeunes Québécois et Québécoises ne parviennent pas à s'assurer ce minimum requis.

Des voix multiples et diverses se font entendre pour manifester leur inquiétude à l'égard d'une réalité qui nous préoccupe au plus haut point et à laquelle nous avons décidé de faire face avec lucidité en adoptant des mesures innovatrices et dynamiques qui, nous l'espérons, aideront les élèves à persévérer dans leurs études.

Il est grandement temps, en effet, de donner un coup de barre qui permettra non seulement d'insuffler à nouveau chez les jeunes Québécois et Québécoises l'idéal de la réussite, mais qui sera également à même de venir confirmer l'engagement des hommes et des femmes qui ont fait de l'enseignement leur raison de vivre. Il s'agit là d'actions généreuses et convaincantes qui rallieront la population en matière d'éducation scolaire et gagneront son appui massif.

## Un pas de plus

Le premier but que nous nous sommes fixé résume à lui seul l'ampleur de la tâche. Si nous voulons que le Québec de demain puisse faire vivre ses enfants et qu'il se maintienne à la hauteur des sociétés où le travail est synonyme de dignité, il nous faut assurer à tout prix la réussite éducative de nos jeunes. Que l'on parle de formation générale ou de formation professionnelle, le nombre d'élèves qui sortent des écoles, publiques et privées, avec leur diplôme en poche doit donc augmenter de façon marquée, et ce, sans rien sacrifier sur le plan de la qualité de la formation. Cela suppose la mise en place, de toute urgence, de mécanismes capables de faire revenir à l'école les élèves qui l'ont quittée en claquant la porte, d'y garder ceux et celles qui risquent de la quitter sans diplôme, et de prévenir, à long terme, le décrochage des élèves qui font face dès le début de leurs études à l'échec scolaire.

La poursuite de cet idéal façonnera l'ensemble de nos orientations en matière d'éducation pour les prochaines années, ainsi que nous l'avons énoncé dans le document *Notre force d'avenir : l'éducation*, paru en septembre 1991. Par la suite, nous avons proposé à ceux et à celles qui ont voix au chapitre de réfléchir à la question et de nous soumettre des pistes d'action génératrices d'améliorations et tournées vers l'avenir.

Plus de 10 000 personnes, élèves, parents, personnel enseignant, directeurs et directrices d'école, personnel professionnel, personnel de soutien, administrateurs et administratrices scolaires, ont répondu à notre invitation et participé aux colloques tenus, en novembre dernier, dans les seize régions du Québec. C'est avec passion et beaucoup d'honnêteté qu'elles nous ont livré leur vision des choses au regard de réalités qui se situent au centre de leur quotidien.

Nous emboîtons le pas, en publiant aujourd'hui le présent plan d'action. Nous faisons un pas de plus dans la longue marche de mobilisation collective, dans laquelle nous nous sommes engagés avec l'espoir de faire de l'éducation le moteur premier de l'identité québécoise.

Ce plan d'action devra être lu en corrélation étroite avec d'autres documents du gouvernement récemment parus ou à paraître sous peu, indiquant eux-mêmes des voies d'action de nature à répondre, directement ou indirectement, aux besoins actuels des jeunes. Citons les plans gouvernementaux sur les chapitres de la famille, de la jeunesse, des communautés culturelles, de l'usage et de l'abus des drogues, plans à la mise en oeuvre desquels le ministère de l'Éducation a déjà été associé. Mentionnons également le tout récent programme d'action du ministère de la Santé et des Services sociaux en matière de santé et de bien-être des jeunes. Le ministère de l'Éducation, pour sa part, doit faire sous peu l'annonce de ses orientations et des moyens d'action qu'il entend adopter sur des questions telles que la profession d'enseignant, l'enseignement du français, langue mater-

nelle et langue seconde, l'enseignement de l'anglais, langue seconde, l'éducation artistique et culturelle, les besoins particuliers des milieux socio-économiquement faibles ainsi que la marge de manoeuvre des autorités scolaires locales.

## **L'objectif: 80 p. 100 de diplômés et diplômées d'ici cinq ans**

Devant tous les maux d'une société, l'éducation n'est pas une panacée; elle n'en procure pas moins des bienfaits inestimables dont le premier est sans doute le progrès, avec tout ce qu'il comporte de risques, mais aussi de perspectives exaltantes.

En ce sens, pour que l'éducation soit une réussite, elle doit donner à l'élève les connaissances nécessaires et les qualités d'esprit essentielles à l'accomplissement de son destin d'homme ou de femme. Quelles que soient les capacités ou les origines de l'élève, on doit mettre à sa portée tous les moyens qui lui permettront de devenir un citoyen responsable, autonome, capable de faire des choix et de contribuer, dans les limites de ses moyens, au progrès de la société québécoise.

Actuellement, 65 p. 100 des jeunes de moins de 20 ans terminent avec succès un programme de formation générale ou professionnelle. Il faut que d'ici cinq ans 80 p. 100 de ces jeunes obtiennent leur diplôme d'études secondaires; nous estimerons alors avoir atteint l'objectif majeur du présent plan d'action.

C'est là un objectif exigeant, mais réalisable. Il signifie, en fait, une augmentation de 3 p. 100 par année de la proportion d'élèves qui terminent avec succès leurs études secondaires. Il faut rappeler qu'en pareille matière on ne peut jamais, même à très long terme, viser le 100 p. 100, car il y a toujours un mince pourcentage d'élèves pour qui l'obtention du diplôme constitue un défi insurmontable.

Les élèves handicapés, de même que ceux qui sont en butte à d'importantes difficultés d'adaptation ou d'apprentissage, peuvent, à condition d'obtenir un soutien adapté à leurs besoins, parvenir à ce niveau de compétence que sanctionne le diplôme. Quant à ceux et à celles dont la capacité d'apprentissage est fortement diminuée, il faudra considérer comme une véritable réussite leur plein développement intellectuel, affectif et social.

Sur ce chapitre, le ministère de l'Éducation vient de mettre à jour sa politique sur l'adaptation scolaire dans un document intitulé: *La réussite éducative pour elles et eux aussi*. Ce document vient s'ajouter à ceux qui ont déjà été publiés pour appuyer le présent plan d'action. On y indique les mesures à prendre en vue d'épauler les élèves dont le développement intellectuel pose un défi encore plus grand à ceux et à celles qui travaillent pour que ces jeunes puissent entretenir l'espoir d'une qualité de vie améliorée.

## Les conditions de la réussite

Les avis et les recommandations qui m'ont été adressés à l'occasion des colloques tenus en novembre dernier ont nettement fait ressortir que la réussite éducative des élèves ne peut se réaliser qu'à certaines conditions.

D'abord, il faut motiver l'élève ! Trop souvent consommateur passif de l'école, l'élève doit devenir l'acteur principal de la pièce où se joue son destin. En fait, il est la raison première de l'école. On doit tout mettre en oeuvre pour faire émerger sous les projecteurs les richesses qui l'habitent et qui ne demandent qu'à être exploitées non seulement pour faire les travaux scolaires dont il est le premier responsable, mais encore pour profiter au maximum des démarches éducatives qui le touchent personnellement. Il y a une « pédagogie de l'effort » à instaurer et il importe de développer chez l'élève le goût du travail bien fait et la volonté de terminer ce qu'il entreprend.

Ensuite, on doit être en mesure de compter sur les enseignants et les enseignantes ! Aussi bien en ce qui a trait à l'apprentissage scolaire qu'au déroulement des cours ou qu'au climat dans l'école, l'enseignant est pour l'élève ce que le metteur en scène est pour l'acteur : le maître d'oeuvre de ce qu'il espère voir se transformer en succès. C'est là une tâche difficile qu'il importe de valoriser dans tout ce qu'elle suppose de dévouement et de patience, en assurant une étroite collaboration entre le personnel enseignant, le personnel professionnel et la direction de l'école. Dans la grande chaîne du système scolaire, il ne saurait en effet y avoir de réussite éducative sans l'action concertée de tous les membres de l'équipe-école et sans un véritable « leadership pédagogique » de la part de la direction de l'école.

Par ailleurs, il serait tout à fait irréaliste de songer à une telle réussite sans l'apport des parents, et sans une interaction privilégiée entre ces derniers et l'école. Il faut déplorer qu'à l'heure actuelle, un trop grand nombre de parents abdiquent certaines de leurs responsabilités et s'en remettent plutôt à l'école. Or, les parents sont au coeur de la réussite de leurs enfants. Voilà une vérité maintes fois signalée par les études en matière d'éducation scolaire. C'est d'abord de leur amour, de leur appui et de leur ouverture d'esprit dont ces jeunes ont besoin pour persévérer et relever les défis que leur pose l'école.

De leur côté, les commissions scolaires doivent s'engager résolument dans cette voie en mettant l'épaule à la roue pour susciter le dynamisme dans l'école et le nourrir de leur propre enthousiasme. Elles auront plus de chances d'y parvenir si elles s'efforcent de créer et de maintenir un climat favorable dans chaque école ainsi qu'une saine émulation qui aiguillonne les élèves et les incite à vouloir performer. Tout en demeurant responsables de la bonne gestion de leurs écoles, les commissions scolaires verront à faire confiance le plus possible à l'équipe-école, âme de l'école.

Le ministère de l'Éducation lui aussi fera ses devoirs et veillera à assouplir le fonctionnement du système éducatif de manière que l'esprit d'initiative de ceux et de celles qui sont en contact étroit avec l'enfant puisse se manifester avec encore plus de liberté.

Devant les défis sociaux que posent les années 90, l'école demeure fragile. C'est peut-être que la société l'est aussi. Et comme les attentes à l'endroit de l'école sont de plus en plus grandes, il faut nous rendre compte que la réussite de nos enfants exige l'engagement de la société dans toutes ses composantes : les familles, les entreprises, les associations, les municipalités, les médias. C'est à ce prix, et à ce prix seulement, que nous pourrons entreprendre les prochaines décennies avec l'espoir de favoriser l'émergence de toute une génération de jeunes Québécois et Québécoises pour qui l'école et les études iront de pair avec le succès et la promesse d'un avenir meilleur.

## Les lignes de force

En misant sur l'initiative locale et surtout sur l'intervention de l'équipe-école, il ne fait aucun doute pour le ministère de l'Éducation que chaque milieu doit élaborer son propre plan d'action et adopter les stratégies qui lui conviennent le mieux.

Les grandes orientations en matière d'éducation relèvent toutefois du Ministère, spécialement lorsqu'il s'agit d'assurer la réussite éducative des jeunes. C'est pourquoi on trouvera dans le présent document un certain nombre de « cibles » qui sont au coeur du plan d'action et qui permettront à tous et à toutes de mieux ajuster leur tir pour redresser la situation actuelle.

L'élève étant au centre de l'école, il est tout à fait normal qu'il soit aussi l'objet privilégié de notre attention à l'intérieur du présent plan d'action. On ne sera donc pas surpris de constater que les trois lignes de force qui inspirent le plan d'action concernent l'élève au premier chef : premièrement, **accompagner l'enfant** dans sa démarche éducative et le soutenir dans ses difficultés, ses réussites et ses projets d'avenir, faire en sorte que la relation entre l'école et l'enfant soit la plus personnelle, la plus humaine possible ; deuxièmement, **varier la pédagogie** de façon à tenir compte du rythme d'apprentissage de chacun, de ses besoins et de ses intérêts ; troisièmement, **dynamiser la vie scolaire** pour que l'école et les activités qui s'y déroulent exercent un véritable attrait sur les jeunes.

Quant aux actions plus détaillées proposées ici afin d'aider à améliorer diverses situations propres aux milieux scolaires, il appartiendra à chacun de ces milieux, publics et privés, soit de les adopter, soit de les adapter ou de les remplacer par d'autres moyens jugés plus conformes à leurs réalités particulières. Mais soyez assurés que je soutiendrai avant tout les actions découlant d'un préjugé **favorable, attentif et affectueux** à l'égard des

élèves, plutôt qu'axées sur les encadrements, les modalités de fonctionnement, les révisions de structure et autres balises à caractère purement administratif.

C'est dans cette perspective, et avec beaucoup d'espoir, que je lance ce plan d'action au nom du gouvernement et, de façon toute particulière, au nom de la formidable équipe du ministère de l'Éducation. Je fais en même temps appel à la créativité et au sens des responsabilités de tous ceux et de toutes celles qui sont étroitement associés à la réussite éducative de nos enfants, dans l'espoir de susciter chez chacun et chacune le profond désir de s'engager dans cette voie avec tout l'amour auquel les jeunes ont droit. Même si le défi peut sembler audacieux, j'ai la conviction profonde qu'il peut être relevé... si chacun fait ses devoirs !

Le ministre de l'Éducation,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Michel Pagé', written in a cursive style.

Michel Pagé

# Cibles à l'enseignement secondaire

## Accompagner les jeunes

Il n'est pas toujours facile pour l'élève de composer avec les réalités de l'école secondaire, surtout au cours des premiers trimestres qui suivent son passage du primaire au secondaire. Très souvent, il s'y sent orphelin, abandonné à lui-même dans un milieu où il n'arrive pas à créer des liens d'intimité avec son entourage. Cet anonymat engendre chez lui un sentiment de non-appartenance qui le perturbe et nuit à sa croissance personnelle.

Habitué qu'il était à étudier sous la gouverne d'un nombre restreint de professeurs, le voici plongé maintenant dans un univers où il ne parvient pas très bien à savoir qui est responsable de lui et qui, parmi le personnel enseignant, serait le plus apte à lui venir en aide lorsqu'un problème se pose. Alors que le jeune a besoin d'un accompagnement et d'un soutien quotidiens pour traverser cette période cruciale de sa vie, il doit consacrer des efforts à courir après les adultes de qui il aimerait recevoir conseils et soutien. Dès lors, il n'est pas étonnant de voir se dresser des obstacles au moment d'établir des rapports suivis entre la famille et l'école.

Pour contrer ces difficultés, les écoles ont déjà recours à de nombreuses formules d'accompagnement et d'encadrement individuel, social ou pédagogique : tutorat, regroupement par « familles », par « foyers », ou par « cellules ». Il s'agit d'une démarche qui mérite d'être poursuivie et encouragée, et qui permet même d'innover lorsqu'il y a lieu d'offrir un encadrement plus poussé « *particulièrement pour ces jeunes qui ont des difficultés et qui s'isolent, écrasés par ces difficultés* », comme l'affirme Robert Bisailon, président du Conseil supérieur de l'éducation. « *Il faut, dit-il, un repère humain, ou au moins une bouée de sauvetage à visage humain.* »

### DES GROUPES STABLES D'ÉLÈVES

Le premier geste à faire pour assurer à l'élève un milieu de vie plus chaleureux, davantage personnalisé et mieux accordé à son besoin d'être encadré, c'est de constituer des groupes stables d'élèves. L'élève peut alors s'identifier à son groupe. Il connaît ses camarades, tisse des liens d'amitié avec ceux et celles avec qui il a des affinités. En établissant ainsi des rapports interpersonnels, gratifiants et sécurisants, l'élève a de meil-

leures chances de pouvoir s'enraciner et de voir s'épanouir un sentiment d'appartenance si nécessaire à son bien-être psychologique.

Au cours des dernières années, plusieurs organismes scolaires ont mis à profit cette formule des groupes stables d'élèves, notamment dans les écoles où se donne le premier cycle du secondaire. Ainsi, au lieu de passer d'une salle à une autre, un même groupe d'élèves peut « habiter » sa salle de classe durant toute l'année, un peu comme cela se fait au primaire.

Cette mesure, qui s'applique avant tout aux trois premières années du secondaire et qui relève de l'initiative de l'école, suppose une volonté réelle de prise en charge collective.

De concert avec ses partenaires, le ministère de l'Éducation entend mettre en place cette formule qui a fait ses preuves, conscient qu'il faut pour cela repérer et lever les obstacles pouvant en freiner l'application.

### **DES PROFESSEURS TITULAIRES DE CLASSE**

De toutes les formules d'encadrement expérimentées jusqu'à ce jour, le titulariat est de loin la plus apte à favoriser la motivation des jeunes au cours des premières années du secondaire.

Au secondaire, le titulaire assume la responsabilité d'un groupe d'élèves à qui il enseigne deux ou trois matières. Il peut être vu comme la plaque tournante des décisions qui concernent l'élève, puisque c'est à lui qu'il revient d'assurer la communication entre ce dernier et ses autres professeurs, ainsi qu'avec la direction de l'école, le personnel professionnel et la famille de l'enfant. C'est à lui qu'il revient également de soutenir cet enfant lorsqu'il connaît des moments de découragement, de le valoriser quand il marque un bon point, et de lui indiquer la lumière au bout du tunnel s'il vient à traverser des périodes plus sombres.

Outre qu'elle favorise le rapprochement des éducateurs et des éducatrices directement responsables des élèves, la formule du titulariat permet d'établir avec ceux-ci une relation durable et empreinte de chaleur humaine. Elle concourt aussi à créer un esprit de groupe ainsi qu'un climat de confiance qui rassure l'élève et dont le bénéfice se fait sentir dans ses études. Enfin, parce qu'elle réduit le nombre d'enseignants et d'enseignantes avec lesquels l'élève entre en contact et qu'elle diminue, par conséquent, le nombre d'élèves avec lesquels l'enseignant ou l'enseignante intervient, cette formule personnalise davantage le lien entre les élèves et les enseignants et enseignantes.

Le ministère de l'Éducation demande aux milieux scolaires de recourir davantage au titulariat en 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> année du secondaire. Il est donc impératif que les directions d'école se renseignent sur les mérites de cette formule, et qu'elles examinent avec leur équipe-école et le conseil d'orientation la pertinence d'instaurer une telle forme d'enseignement dans leur établissement.

Puisque le titulariat remet en cause certaines pratiques inscrites dans les conventions collectives, notamment celles découlant des champs de spécialisation et des règles d'affectation, le ministère de l'Éducation sollicite l'accord de ses partenaires afin de mettre en place des mesures pour faciliter l'implantation de la formule au profit des élèves des premières classes du secondaire.

Un autre pas a été fait dans cette direction : le ministère de l'Éducation vient de présenter aux universités un profil de formation des futurs enseignants et enseignantes, qui prévoit précisément qu'un enseignant ou une enseignante devrait avoir les habiletés requises pour enseigner au moins deux disciplines et ne devrait pas être confiné(e) à l'enseignement d'une seule matière.

## **DES CHOIX ÉCLAIRÉS**

L'élève qui se sent glisser sur la pente de l'abandon scolaire n'est pas seulement aux prises avec des difficultés d'apprentissage, mais il doit souvent faire face à des problèmes de diverses natures qui le portent à se décourager. Il n'arrive plus à donner un sens à ses études, ni même à sa vie.

De toute urgence, il faut aider les jeunes à trouver des solutions aux difficultés qui parsèment leur quotidien, et leur tendre la main au moment où ils doivent effectuer des choix éclairés et judicieux qui auront une influence non seulement sur leur avenir scolaire, mais aussi sur leur avenir professionnel, quand ce n'est pas sur leur avenir tout court. C'est la mission première de l'école : elle a l'obligation de la remplir.

À l'heure actuelle, les services qui ont pour objectif de soutenir les élèves du secondaire dans leur cheminement scolaire et dans leur choix de carrière varient considérablement d'un milieu scolaire à un autre. Qu'il s'agisse d'éducation au choix de carrière, d'orientation scolaire et professionnelle ou d'aide à la recherche d'emploi, ces services sont souvent fournis à la pièce et insuffisamment coordonnés.

Aider un élève à s'orienter dans la vie ne consiste pas seulement à offrir un cours ou à fournir le service spécialisé d'un conseiller ou d'une conseillère d'orientation. Il s'agit d'une démarche cohérente qui nécessite la participation constante de l'équipe-école, le soutien éclairé des parents ainsi que la contribution du monde de l'entreprise.

Dans cette optique, au lieu d'être étalés sur l'ensemble de l'année scolaire à raison d'une heure par semaine, les cours d'éducation au choix de carrière gagneraient à être donnés de manière intensive au moment jugé le plus opportun pour l'élève, c'est-à-dire au moment où il est le plus à même d'en tirer profit.

Afin de répondre au désir maintes fois exprimé par les jeunes d'entrer en contact avec des professionnels ou des gens de métier pouvant les

entretenir des réalités du marché du travail, le ministère de l'Éducation demande aux milieux scolaires et à leurs partenaires d'offrir aux élèves des « journées-carrières » ou des « expo-carrières », des visites d'entreprises, des « conférences-midi », ainsi que de leur faciliter l'accès à des centres d'information et à la banque informatisée de choix de carrière, *Repères*.

### **UN SOUTIEN PROFESSIONNEL À LA MESURE DE CHACUN**

Comportement difficile, mauvaise intégration sociale, problèmes de santé, tracas personnels et familiaux, on trouve dans l'univers de nombreux enfants une kyrielle de petits et grands malheurs qui peuvent miner sa motivation à l'étude et entraîner graduellement un rendement scolaire déficient, une propension à l'absentéisme et, éventuellement, le décrochage.

Nous devons aider ces enfants à retrouver la sérénité et l'équilibre émotionnel si nécessaires à l'effort intellectuel.

Dans de nombreuses écoles, les enseignants et les enseignantes assurent un soutien aux élèves qui éprouvent de telles difficultés non seulement en leur prêtant une oreille attentive, en leur prodiguant des conseils et en leur faisant des suggestions, mais en leur fournissant également une information adéquate sur les divers services et sur les personnes-ressources qui pourraient les aider à trouver réponse à leurs problèmes. Lorsque ces élèves font face à une situation qui nécessite le recours à des services plus spécialisés, les écoles devraient s'assurer qu'ils soient adressés aux ressources appropriées : psycho-éducateurs, psychologues, services sociaux, services de santé.

Il est donc dans l'intérêt des écoles d'adopter des formules originales destinées à soutenir les élèves qui font face à des situations de vie perturbantes. Les moyens ne manquent pas : approches pluridisciplinaires, collaboration entre l'école et la famille, tutorat, parrainage faisant appel à la coopération des parents, entraide mutuelle des élèves, aménagement d'endroits bien délimités à l'intérieur de l'école où l'élève peut facilement venir chercher information, références et réconfort ou, encore, venir faire le vide en attendant d'y voir plus clair.

## **Varier la pédagogie**

L'échec scolaire vient en grande partie du fait que l'école secondaire éprouve autant de difficulté à composer avec les différences individuelles et les besoins de formation de chacun, qu'à s'adapter à la variété des styles et des rythmes d'apprentissage. Comme le signalait récemment le Conseil permanent de la jeunesse, « *pour le jeune décrocheur, l'école, loin d'être un milieu de vie satisfaisant, est perçue comme un moule rigide fait pour les "bolés"* ».

C'est le rôle de l'équipe-école d'offrir aux élèves des conditions d'apprentissage attrayantes et adaptées aux caractéristiques de chacun. Il faut améliorer ces conditions et les rendre encore plus séduisantes pour captiver les jeunes au point que la réussite scolaire devienne pour eux le terme d'une merveilleuse aventure ouverte sur le monde et ses perspectives d'avenir.

## **DES APPROCHES PÉDAGOGIQUES DIVERSIFIÉES**

L'école a encore beaucoup à faire pour offrir des formes de pédagogie mieux adaptées aux intérêts, aux rythmes et aux capacités des élèves du secondaire. Les expériences qui vont en ce sens sont pourtant nombreuses et plusieurs d'entre elles méritent d'être mieux connues (comme celles qui ont été inventoriées, tout récemment, par le nouveau *Centre de recherche et d'intervention sur la réussite scolaire*, conjointement mis sur pied par la Centrale de l'enseignement du Québec et la Faculté des sciences de l'éducation de l'Université Laval).

Les commissions scolaires, les équipes-écoles et les conseils d'orientation sont invités à faire preuve de créativité dans ce domaine. On ne doit pas craindre d'utiliser au maximum sa marge de manoeuvre pour concevoir des projets bien concrets qui favoriseront l'apprentissage des matières scolaires en faisant appel aux arts, aux sciences ou aux sports.

Quelques écoles expérimentent actuellement un modèle d'organisation pédagogique baptisé *Voie technologique* qui, comme son nom l'indique, met l'accent sur la technologie dans le but autant de donner à l'élève le plaisir d'apprendre que d'éveiller sa curiosité intellectuelle. Les jeunes qui suivent la *Voie technologique* demeurent assujettis au même contenu de programmes et aux mêmes examens que les élèves ayant emprunté la voie ordinaire en formation générale. À en juger par les résultats, tout indique que l'on a trouvé là un moyen efficace de stimuler les élèves, particulièrement ceux et celles qui préfèrent apprendre à partir de projets concrets. La *Voie technologique* peut se révéler une véritable bouée de sauvetage non seulement lorsqu'il s'agit d'accroître le rendement scolaire de ces élèves et de les encourager à persévérer, mais aussi de les aider à faire un bon choix de carrière.

Le ministère de l'Éducation verra à rendre la *Voie technologique* graduellement accessible à tous les milieux scolaires de façon qu'elle touche, dans environ cinq ans, à peu près un cinquième des élèves de 3<sup>e</sup> et de 4<sup>e</sup> année du secondaire.

Dans la mesure où le milieu scolaire s'efforcera de mettre au point diverses formules d'organisation pédagogique, des besoins nouveaux de perfectionnement du personnel enseignant se feront rapidement sentir sur des questions comme la gestion de la classe, la relation entre les enseignants et enseignantes et les élèves, le processus d'apprentissage, etc.

À cet égard, les équipes-écoles devront dans la mesure du possible assumer la responsabilité de leur propre développement professionnel, meilleure façon d'assurer que le perfectionnement réponde aux besoins des membres. Pour appuyer ces démarches, convaincu qu'il y a là une piste importante pour rendre les pratiques d'enseignement plus stimulantes pour l'élève et pour l'enseignant ou l'enseignante, le ministère de l'Éducation s'engage à offrir des sessions de perfectionnement sur ces sujets nouveaux.

### **LES FORMULES DE RATTRAPAGE**

Pour l'élève en perte de vitesse, l'école ne doit pas devenir synonyme d'humiliations et de comparaisons qui lui donnent l'impression d'être un perdant, mais elle doit l'encourager par des moyens aussi pertinents qu'imaginatifs à ne pas s'avouer vaincu.

Un certain nombre d'établissements d'enseignement ont déjà à leur actif des éléments de solution afin d'aider, par exemple, l'élève qui éprouve des difficultés avec les multiplications, ou celui pour qui l'assimilation des règles de grammaire tient de la conquête de l'Everest.

Diversifiées et souvent originales, ces activités peuvent devenir une planche de salut. On pense le plus souvent aux services d'orthopédagogie ainsi qu'à l'aide aux devoirs et aux leçons. Mais il faut également mentionner d'autres outils : les cliniques de lecture et d'écriture, le travail en petits groupes, les séances de rattrapage et de récupération dans les matières sources de difficultés, le jumelage d'élèves, les périodes d'études supervisées, le parrainage par un enseignant ou une enseignante, la formation de groupes d'entraide, les certificats d'appréciation, et bien d'autres.

Pour le bénéfice de tout le milieu scolaire, ces initiatives doivent faire boule de neige. C'est pourquoi le Ministère fera connaître celles qui ont déjà cours dans les écoles, de manière à favoriser les échanges de vues sur le sujet, et il soutiendra les écoles et les commissions scolaires qui choisiront de s'engager dans de telles formules de rattrapage.

### **UNE ATTENTION PARTICULIÈRE AUX JEUNES ADULTES**

La diversification des modèles d'organisation pédagogique est un besoin plus vivement exprimé par les élèves âgés de 16 ans et plus. En raison de leur âge, du temps qu'ils doivent souvent consacrer à un emploi et de leurs responsabilités généralement un peu plus lourdes, ces élèves, plus que leurs cadets, ont besoin qu'on leur propose un certain choix de conditions d'apprentissage.

Nous devons reconnaître l'importance de cette population de jeunes adultes qui ne sont plus tenus de fréquenter l'école ou qui sont à la veille de ne plus l'être. Au secteur des Jeunes, ils représentent le quart de l'effectif du secondaire ; au secteur des Adultes, ils comptent pour près de

30 p. 100 des élèves inscrits à un programme conduisant à un diplôme de formation générale.

L'école doit être en mesure de proposer à ces élèves, autant à ceux et à celles qui ont décidé de faire leurs études sans interruption qu'à ceux et à celles qui y sont revenus après un temps d'arrêt, de multiples portes d'entrée et voies de formation qui tiennent compte de leur expérience de vie et de travail.

Qu'elle soit générale ou professionnelle, il est essentiel que cette formation puisse s'effectuer selon des modalités qui respectent le rythme d'apprentissage et la personnalité de chacun. Ce qu'il faut viser ici, c'est un enseignement individualisé auquel vient s'ajouter un suivi qui s'inscrive bien dans le quotidien de l'élève.

Le Ministère continuera de soutenir l'élaboration de modèles particulièrement conçus pour répondre aux besoins des raccrocheurs. Il s'agira tantôt d'écoles entièrement consacrées aux raccrocheurs, comme il en existe déjà plusieurs au Québec depuis quelques années ou, encore, de « sections d'écoles » réservées plus spécialement à ce type d'effectif. Plus on réussira à mettre au point des formules souples qui séduisent ces jeunes et les incitent à reprendre le chemin de l'école, plus on augmentera leurs chances de franchir avec succès cette étape de leur vie. Un grand nombre de ces jeunes accusent, en fait, un retard scolaire dont ils exagèrent l'ampleur, alors qu'ils possèdent en eux toutes les ressources nécessaires pour relever le défi.

Dans le but de contribuer à grossir le bassin des jeunes Québécois et Québécoises pour qui les études secondaires déboucheront sur l'obtention d'un diplôme, le ministère de l'Éducation s'engage à exploiter au maximum les indéniables possibilités qu'offre la formation à distance, que l'on parle de cours télédiffusés ou de cours par correspondance.

## **Dynamiser la vie scolaire**

Il va de soi que des liens chaleureux avec des élèves qui ne se sentent pas perçus comme de simples numéros, mais considérés dans leur individualité et appuyés dans leurs initiatives, les aideront grandement à voir le milieu scolaire comme un milieu dynamique où il fait bon vivre et les inciteront à franchir le cap des études secondaires. Comme l'affirme avec raison la Centrale de l'enseignement du Québec dans un avis récent au ministre de l'Éducation : « *Après tout, personne ne cherche à abandonner un milieu qui lui plaît !* »

Au cours des activités parascolaires, les jeunes vivent de nombreux moments enrichissants et valorisants dont les bienfaits se répercutent sur leur comportement scolaire. Peu importe ce qui les intéresse : le fait de

jouer de la trompette dans l'orchestre de l'école ou de faire partie de l'équipe de ballon-panier, de s'initier à l'informatique ou au journalisme en milieu scolaire ou encore d'occuper un poste de direction à l'intérieur de la coopérative de l'école, suscite chez eux la motivation et la persévérance à l'égard du but à atteindre. S'ajoute à cela une précieuse valeur éducative, redevable aux objectifs en cause et à la qualité des rapports humains que les jeunes entretiennent généralement avec les personnes qui les dirigent dans l'exercice de ces activités.

Ces saines incursions dans des univers autres que ceux des programmes scolaires apprennent aux jeunes à acquérir des habitudes de vie où le travail et la détente ont chacun leur juste part. Ils s'y sentent généralement en possession de leurs moyens, responsables autant de leurs bons coups que de leurs moins bons, et drôlement créatifs ! Un état d'esprit qui influence favorablement la qualité de leurs relations à l'école, autant avec les copains qu'avec les adultes.

La participation des jeunes à la vie scolaire doit aller plus loin. La *Loi sur l'instruction publique* a d'ailleurs prévu la présence de deux élèves au conseil d'orientation de l'école, ce qui signifie que l'on doit les consulter sur ce que la Loi définit comme étant les « règles de conduite », « la bonne marche de l'école », « l'organisation des services sportifs et socioculturels ». De plus en plus, les élèves veulent être traités non comme des sous-adultes, mais comme des partenaires qu'on respecte et dont on sollicite l'avis quand il y va de leur intérêt. Ainsi, toute école qui se prétend dynamique accueillera favorablement la mise sur pied, par les élèves, d'un conseil ou d'un « gouvernement » scolaire, d'un journal ou d'une radio scolaire, d'un club des « branchés » ou de toute autre initiative qui permet de les ancrer dans le milieu.

Quand ce climat de participation existe dans l'école, il devient plus aisé d'insister auprès des jeunes sur le nécessaire et incontournable effort à faire pour réussir dans les études. Une école qui leur fait confiance peut se permettre de leur lancer des défis scolaires exigeants. « Les jeunes aiment relever des défis », note une directrice. Il faut les rendre responsables, aussi bien devant leurs succès que face à leurs insuccès. On a raison de les féliciter lorsqu'ils rédigent un bon texte, exécutent une belle pièce de musique, accomplissent un exploit sportif, et ils en sont fiers. Quand les notes sont moins bonnes, faute d'avoir étudié ou d'avoir remis un travail à temps, les jeunes doivent aussi prendre leur part de responsabilité. Autrement ce serait les « déresponsabiliser ».

Les écoles doivent profiter de l'étape de l'élaboration de leur plan d'action sur la réussite éducative pour vérifier la qualité et la vitalité de la vie scolaire chez elles, en essayant de saisir à la source la motivation profonde qui pousse les élèves à prendre une part active dans le choix, l'organisation, la réalisation et l'évaluation des activités parascolaires. Les enseignants et les enseignantes ont un rôle déterminant à jouer à cet égard,

étant donné l'influence considérable qu'ils ou qu'elles exercent à l'intérieur des salles de cours où l'élève, en fait, passe la plus grande partie de son temps lorsqu'il est à l'école.

Il faut s'efforcer de promouvoir surtout les activités à l'intérieur desquelles les élèves jouent un rôle réel comme les conseils d'élèves, les journaux et radios scolaires, les clubs et les cercles de toutes sortes, qu'ils soient à caractère scientifique, musical, informatique ou culturel. On doit aussi encourager les enseignants et les enseignantes ainsi que les autres membres de l'équipe-école à s'engager dans des activités ou des services de tutorat, d'animation ou de supervision d'activités à l'intention des élèves. L'engagement de ces personnes auprès des élèves devra être reconnu et encouragé par la direction de l'école.

En ce qui a trait au calcul des unités requises pour l'obtention du diplôme d'études secondaires, le ministère de l'Éducation proposera de reconnaître des apprentissages effectués en dehors des cours de l'enseignement ordinaire, comme dans le cadre d'activités parascolaires ou d'engagements communautaires pouvant contribuer au développement de l'élève et l'aider à mieux s'épanouir.

De plus, le Ministère effectuera, en y associant le Conseil permanent de la jeunesse, une recherche-action sur la participation des élèves aux conseils d'élèves et sur les conditions requises pour leur assurer une présence efficace au conseil d'orientation des écoles.

## **Promouvoir l'accès à la formation professionnelle**

Lorsqu'il a donné, en 1987, le coup d'envoi à une réforme de la formation professionnelle, le ministère de l'Éducation a entrepris de revaloriser ce type de formation et de l'adapter aux besoins de l'heure. Des sommes considérables ont été engagées, notamment en ce qui a trait à la modernisation des programmes d'études et des équipements.

Il est essentiel de maintenir le cap en s'assurant la collaboration étroite et soutenue des autres partenaires du gouvernement et de ceux du monde du travail. Il importe également de continuer à améliorer la qualité de la formation professionnelle, notamment en ce qui a trait à la production de matériel didactique adéquat et au perfectionnement du personnel enseignant. Enfin, il faut favoriser particulièrement l'émergence de centres spécialisés de formation, comme il en est actuellement des écoles qui sont liées à l'enseignement des métiers du secteur de l'aérospatiale, ainsi que des trois écoles où l'on enseigne les métiers de la construction.

Mais il importe surtout de faire tous les efforts nécessaires pour augmenter le nombre des inscriptions dans de nombreux programmes de

bouchant sur des métiers d'avenir, car encore trop peu d'élèves choisissent la voie de la formation professionnelle au secondaire. L'objectif de la réussite éducative du plus grand nombre nous dicte de tout mettre en oeuvre pour inciter un plus grand nombre d'élèves à apprendre un métier.

À l'heure actuelle, on le sait, de très nombreux emplois ne trouvent pas preneurs au Québec, faute d'une main-d'oeuvre qualifiée. Pourtant ce ne sont pas les offres de formation qui manquent, et celles-ci sont de bonne qualité. Ce qui manque le plus, c'est, dans les esprits et les mentalités, une juste appréciation des métiers, traditionnels et nouveaux, qui fabriquent littéralement une société. À ce sujet, il y a un travail soutenu à accomplir dans chaque commission scolaire, dans chaque milieu, pour revaloriser, voire pour réhabiliter, aux yeux des jeunes et de leurs parents, la contribution des métiers et de la formation professionnelle dans la société.

Il est donc impératif, pour l'ensemble du réseau scolaire québécois et en particulier pour chacune des commissions scolaires mandatée en formation professionnelle, d'intensifier leurs efforts afin d'informer les élèves des possibilités intéressantes qui s'offrent à eux du côté des métiers, et pour les renseigner sur les programmes offerts dans le secteur de la formation professionnelle et qui conduisent à l'exercice des métiers. En jetant encore plus de lumière sur ce type de formation, on devrait augmenter de façon substantielle le nombre des élèves désireux de s'y inscrire et, par voie de conséquence, celui des diplômés et diplômées.

### **L'ALTERNANCE ÉCOLE / MILIEU DE TRAVAIL**

Une autre formule permettant d'augmenter la motivation et la persévérance des élèves inscrits en formation professionnelle consiste à intégrer officiellement au calendrier scolaire plusieurs périodes de travail en entreprise, de durée variable. Une telle formule facilite aux élèves la transition entre le monde scolaire et celui du travail, en leur donnant l'occasion d'acquérir de l'expérience et de se faire apprécier des employeurs et employeuses au cours même de leur formation.

À l'heure actuelle, parmi les commissions scolaires qui donnent des programmes de formation professionnelle, près de une sur cinq disent faire l'expérience de la formation en alternance dans au moins un de leurs programmes conduisant à un diplôme.

Afin de promouvoir le développement de ce genre de modèles, le ministère de l'Éducation entend solliciter la collaboration de ses partenaires socio-économiques. À l'avenir, il tiendra compte des stratégies de formation en alternance au moment d'élaborer les programmes d'études, les guides pédagogiques ainsi que les guides d'organisation. Il entend enfin mettre au point pour certains métiers, de concert avec ses partenaires, de véritables formules d'apprentissage en milieu de travail.

## **DES CONDITIONS D'ADMISSION PLUS RÉALISTES**

Depuis quelques années, les conditions d'admission à la formation professionnelle créent des problèmes aux adultes qui désirent s'y inscrire. Cette formation semble pourtant à leur portée, si l'on songe au niveau de développement général et aux connaissances spécifiques préalablement requis pour réussir convenablement dans la formation initiale recherchée et dans l'exercice du métier visé.

Afin de mieux tenir compte de cette réalité, lorsqu'il s'agit de donner le feu vert pour admettre une certaine catégorie d'adultes à la formation professionnelle, le ministère de l'Éducation est d'avis qu'il faut prendre en considération d'autres facteurs que les seules exigences proprement scolaires.

Le Ministère précisera donc les exigences d'admission à chacun des programmes d'études sous forme de « *préalables fonctionnels* » (on appelle préalables fonctionnels les conditions auxquelles on doit satisfaire avant d'entreprendre l'apprentissage d'une fonction de travail). Il verra également à ce que la culture générale et le développement personnel d'un adulte désireux d'obtenir un diplôme de formation professionnelle soient reconnus au même titre qu'une culture purement scolaire, et qu'ils puissent compenser pour les années d'études manquantes.

Dans les faits, ces mesures nécessiteront d'élaborer au cours des dix-huit prochains mois un test d'évaluation du « niveau de développement général » et d'établir, en collaboration avec le ministère de la Main-d'oeuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle, des « *préalables fonctionnels* » pour chaque programme d'études.



# Cibles à l'éducation préscolaire et à l'enseignement primaire

## Prévenir les problèmes

La réussite, l'échec ou l'abandon au secondaire se prépare à l'éducation préscolaire et au primaire. C'est l'aboutissement d'un processus qui a commencé souvent dès le début des études : échecs, démotivation, redoublement.

En effet, dès la maternelle, l'enfant qui n'arrive pas à suivre se désintéresse très vite de toute forme d'apprentissage. Il s'agit d'un comportement qui ira en s'accroissant au primaire où, devant des échecs répétés et parfois même devant l'obligation d'avoir à redoubler une classe, l'enfant se sentira dévalorisé et démotivé. Inévitablement, le découragement s'ensuit. La porte de l'abandon scolaire vient de s'entrouvrir.

C'est donc dès le début qu'il faut surveiller le grain de sable dans l'engrenage. Que les difficultés de l'enfant soient passagères ou déjà profondément enracinées, qu'elles soient d'ordre émotif ou, encore, qu'elles découlent de son comportement ou de troubles d'apprentissage ou d'adaptation, on ne doit pas attendre au lendemain pour agir, sinon on risque de voir ces premiers malaises se transformer en véritables obstacles dans le cheminement scolaire de l'élève.

À l'éducation préscolaire comme au primaire, il faudra faire preuve de beaucoup de vigilance et de doigté pour évaluer avec justesse les signes précurseurs de difficultés chez l'enfant et pour leur apporter les correctifs qui s'imposent.

Les enseignants et les enseignantes connaissent généralement bien leurs élèves. C'est donc d'abord aux enseignants et aux enseignantes qu'il revient de suivre le cheminement de chacun des élèves et de déterminer quels sont ceux et celles qui éprouvent des difficultés. Pour y arriver, il leur faut pouvoir travailler en concertation avec les parents, la direction de l'école, l'orthopédagogue, et pouvoir compter au besoin sur l'aide d'autres professionnels de la commission scolaire (psychologues, orthophonistes, etc.).

Il faut cependant déplorer le fait qu'on ne réussit pas toujours ni à déceler tous les facteurs qui favorisent ou entravent le développement scolaire d'un élève, ni à rectifier en profondeur la situation lorsqu'il y a lieu d'agir.

Cet état de fait explique, en partie, les difficultés d'adaptation qu'éprouvent certains enfants dès leurs premières années à l'école et le fait, également, que de trop nombreux élèves traînent encore le poids de ces difficultés au secondaire.

Afin de donner à l'enfant toutes les chances de prendre goût à l'école et de vouloir y réussir, les écoles primaires doivent rendre plus systématiques leurs mécanismes visant, non seulement à dépister et à diagnostiquer les causes pouvant provoquer des manquements majeurs dans le développement de l'élève, mais également à leur apporter des solutions : travail en équipes multidisciplinaires, recours à la collaboration des parents, utilisation de moyens appropriés pour contrer les divers problèmes auxquels l'enfant fait face, concertation plus étroite avec les professionnels du réseau des affaires sociales et de la santé, etc.

En outre, le ministère de l'Éducation suggère aux écoles de multiplier les efforts pour imaginer des formules de soutien professionnel adaptées aux diverses situations perturbantes vécues par les élèves. Le Ministère les invite à faire ces efforts en concertation étroite avec les responsables des centres locaux de services communautaires ; le programme d'action récemment publié par le ministère de la Santé et des Services sociaux et intitulé : *Maintenant et pour l'avenir... la jeunesse*, propose d'ailleurs, sur le chapitre de la prévention, une intensification des services psychosociaux courants, notamment en milieu scolaire et prioritairement à l'enseignement primaire.

Pour aider les éducateurs et éducatrices de l'éducation préscolaire ainsi que les enseignants et enseignantes du primaire à inventorier et à adopter des moyens qui respectent les caractéristiques individuelles de l'élève et ses besoins particuliers, le Ministère soutiendra les projets d'école qui visent à mieux préparer l'élève à entreprendre les études primaires, ou encore, les projets destinés à renforcer sa motivation ou à stimuler sa progression tout au long de ses études primaires (mesures de récupération, enseignement adapté, encadrement des leçons et des devoirs, etc.).

## **Stimuler l'intérêt**

Si l'école primaire ne réussit pas actuellement à intégrer et à aiguillonner tous ses élèves, c'est que la réussite collective prend trop souvent le pas sur le développement individuel, qui exige de tenir compte autant des différents rythmes et processus d'apprentissage que des intérêts disparates et des façons distinctes de prendre part au groupe. Offrir à chaque élève un contexte d'apprentissage qui le captive et le mobilise représente un défi de taille, car il touche autant les contenus didactiques et l'organisation des activités d'apprentissage que les pratiques pédagogiques.

Pour assister à la réussite éducative de la grande majorité des élèves québécois, comme on le veut dans le présent plan d'action, il ne faut pas hésiter à adopter des mesures qui renouvelleront les approches pédagogiques au primaire et feront en sorte qu'elles favorisent véritablement l'intérêt et la motivation de l'élève.

Dans le cadre de leurs activités de perfectionnement professionnel, les équipes-écoles sont donc invitées à accorder une attention prioritaire à toute problématique liée aux réalités suivantes : différences individuelles, acte d'apprendre, intervention pédagogique, relation entre les enseignants et les élèves, gestion de classe, modes d'organisation pédagogique (classe-ateliers, intégration des matières, pédagogie du projet, centre d'intérêt, enseignement par les autres élèves, enseignement multimédia, etc.).

C'est le rôle de la direction de l'école de mettre davantage ces questions d'organisation et de gestion de la classe à l'avant-scène des préoccupations pédagogiques de l'établissement, et d'exercer un véritable « leadership » en la matière. Pour aider les directions d'école et le personnel enseignant à cheminer dans cette voie, les commissions scolaires devraient envisager des modifications à la tâche actuelle de certains conseillers et conseillères pédagogiques de façon qu'elle soit redéfinie à partir de ces questions d'organisation pédagogique plutôt qu'en fonction d'une seule matière.

Ainsi que nous le préconisons pour l'école secondaire, il faut encourager à l'école primaire la diversification des modèles d'organisation pédagogique en prenant évidemment en considération les caractères propres du primaire. Par conséquent, le ministère de l'Éducation soutiendra tout projet privilégiant cet objectif et favorisera de façon particulière la promotion de « l'intégration des matières », qui permettrait de nourrir la motivation des élèves et de contribuer à leur formation complète.

## **Accroître les chances des plus jeunes enfants**

Selon certains, « tout se joue avant six ans ». C'est donc dire à quel point la petite enfance représente une étape décisive dans le cheminement éducatif d'un enfant. En effet, il est à l'âge où le goût d'apprendre peut se développer de façon extraordinaire pour peu qu'on lui fasse vivre des expériences qui éveillent son esprit et sa curiosité intellectuelle.

Si les enfants privés de telles expériences souffrent, de surcroît, de certains handicaps ou s'ils viennent de milieux où les conditions de vie matérielle, sociale et culturelle sont peu favorables à leur épanouissement, il y a de fortes chances de voir s'amenuiser leurs espoirs de réussite.

Au cours des dernières années, en effet, on a mis en évidence le lien étroit qui existe entre les piètres résultats scolaires d'un enfant et le fait qu'il

soit issu d'un milieu défavorisé, une situation qui risque fort de déboucher, à long terme, sur l'échec et l'abandon des études. Aujourd'hui, on connaît mieux les effets dévastateurs de la pauvreté sur les élèves — maladies fréquentes, absentéisme, faiblesse du rendement scolaire, fragilité des rapports entre l'école et la famille — et les malheureuses conséquences d'un handicap physique ou intellectuel sur la réussite scolaire.

Le ministère de l'Éducation prévoit donc, à l'intérieur du présent plan d'action, des mesures propres à accroître les chances de réussite des enfants handicapés et des enfants issus de milieux socio-économiquement faibles. À cette fin, il agira en étroite concertation avec ses partenaires, gouvernementaux et autres. Le Ministère prendra particulièrement en considération le potentiel éducatif des divers services de garde ( en milieu scolaire, en milieu familial, garderies, jardins d'enfants, haltes-garderies ) et le rôle important que peuvent jouer ces divers services quand il s'agit de dépister les problèmes de l'enfant ou encore de le préparer à entreprendre des études.

### **UN COUP DE POUCE AUX PARENTS**

Le milieu familial, on le sait, est le premier lieu où s'enracine l'enfant ; c'est donc lui qui a la plus grande influence sur son développement.

Malheureusement, les parents des milieux défavorisés et ceux qui doivent composer avec le handicap de leur enfant n'ont pas toujours les ressources, les connaissances et le temps qui leur permettraient de créer un milieu de vie intellectuellement stimulant pour l'enfant. Il faut leur donner un coup de pouce.

Par conséquent, le ministère de l'Éducation encouragera le développement de projets destinés à soutenir les parents qui vivent de telles situations. Leur contenu tout autant que leur mode d'organisation devront répondre aux besoins et s'adapter aux caractéristiques de chaque milieu. Les parents devant être idéalement associés aux choix de ces projets, les conseils d'orientation sont invités non seulement à mettre sur pied de telles expériences éducatives, mais aussi à s'y associer de près.

Le ministère de l'Éducation appuiera toute démarche visant à faire bénéficier un plus grand nombre de parents des « services d'animation Passe-Partout ». Conçu parallèlement à la série télévisée du même nom afin d'en accroître la portée pédagogique, le programme d'animation Passe-Partout a pour but principal de développer la compétence des parents en tant qu'éducateurs. À la faveur de rencontres dirigées par un animateur ou une animatrice, les parents sont conviés à examiner divers aspects du développement de l'enfant et à participer à des activités avec leurs enfants.

## **LE DÉVELOPPEMENT DE SERVICES ÉDUCATIFS**

Il est prouvé que le développement de l'enfant et sa préparation à l'école primaire se trouvent grandement améliorés lorsqu'il fréquente la maternelle cinq ans à raison de cinq jours complets par semaine, au lieu de cinq demi-journées.

La maternelle cinq ans à temps plein est déjà offerte par les commissions scolaires de la ville de Québec et de l'île de Montréal, où l'on trouve d'importantes concentrations d'enfants de familles défavorisées ; elle s'adresse également aux enfants handicapés.

Quant à la maternelle quatre ans, elle est offerte à demi-temps, depuis la fin des années 70, aux enfants de certains milieux défavorisés. On reconnaît aujourd'hui son influence positive sur le développement des 7 500 tout-petits qui en tirent profit et sur leur cheminement scolaire ultérieur.

Le ministère de l'Éducation mettra à la disposition des commissions scolaires les ressources financières qui permettront d'offrir progressivement la maternelle cinq ans à temps plein à tous les enfants qui vivent en milieux à risque ainsi qu'aux enfants handicapés.

Pour le bénéfice des mêmes catégories d'enfants, le Ministère apportera également un soutien financier aux commissions scolaires qui veulent expérimenter, en collaboration avec l'Office des services de garde, divers projets-pilotes ayant un caractère éducatif. Il favorisera enfin le maintien des maternelles quatre ans, là où elles existent déjà.

## **DES MESURES ALIMENTAIRES PARTICULIÈRES**

La sous-alimentation observée chez les enfants de milieux économiquement faibles entraîne des effets physiologiques certains : poids inférieur à la moyenne, vulnérabilité aux maladies respiratoires et infectieuses, etc. À l'école, le phénomène se traduit par des difficultés de concentration et des problèmes d'apprentissage, mais aussi par un absentéisme anormal.

Jusqu'à présent, le programme de soutien alimentaire du ministère de l'Éducation ne rejoint qu'une partie des enfants de familles défavorisées, c'est-à-dire ceux de l'île de Montréal et de la ville de Québec.

Dans la mesure où les besoins le justifieront et dans la mesure également où les organismes intéressés à ce genre d'initiative le souhaiteront, le ministère de l'Éducation pourra étendre le programme aux milieux scolaires situés sur des territoires où sévit la pauvreté et qui sont ainsi propices à l'abandon scolaire.



# Mesures générales d'appui

## Adapter les règles de fonctionnement

### UN CURRICULUM PLUS SOUPLE

La réussite éducative a beau dépendre directement du bon vouloir de l'élève, de l'action conjuguée de l'équipe-école, du soutien de la famille et de la communauté, il n'en demeure pas moins qu'elle est étroitement liée aux exigences rigoureuses du système de formation.

Cadre d'organisation, programmes, grilles-matières, évaluation et, au secondaire, sanction des études, la majorité de ces exigences sont consignées dans ce que l'on appelle le « curriculum ».

Actuellement, trop d'élèves n'arrivent pas à respecter les règles du jeu. Certes, l'école doit maintenir un niveau d'exigences élevé. Ce faisant, elle rend service aux jeunes qui auront à vivre dans une société complexe et qui requiert de plus en plus de compétences générales et professionnelles. Mais la question doit être soulevée : certains éléments du curriculum ne sont-ils pas trop uniformes, trop rigides, trop contraignants ?

Toutes les actions entreprises en vue de faire un succès de la vaste opération visant à assurer la réussite éducative des jeunes doivent être accompagnées d'un réexamen du curriculum. Le ministère de l'Éducation propose donc la mise sur pied d'un important chantier de travail où seront représentés les divers partenaires du monde scolaire. À l'intérieur du cadre plus général de la réussite éducative, le Ministère recherchera, avec ses partenaires, les voies et les moyens à prendre pour assouplir ou réaménager le curriculum.

Tout en respectant les conditions essentielles à une solide formation fondamentale, cette démarche aura notamment pour effet de vérifier les connaissances, les habiletés et les attitudes qui doivent être développées de façon prioritaire chez tous les élèves. Elle permettra aussi de préciser, pour l'ensemble de la grille-matières, ainsi qu'à l'intérieur de chaque programme et parmi les règles de sanction des études, quels sont les éléments obligatoires, les éléments d'enrichissement et les éléments facultatifs.

La recherche d'assouplissement du curriculum devrait permettre de

trouver des façons de simplifier les pratiques d'évaluation. De plus, elle devrait amener les partenaires du monde scolaire à proposer, le cas échéant, des modifications aux règles de sanction qui pourraient aller dans le sens suivant : sans en diminuer les exigences, faire en sorte qu'elles soient moins uniformes, laissant ainsi une plus grande place aux intérêts de l'élève.

### **UNE MEILLEURE GESTION DU CALENDRIER SCOLAIRE**

De même que des ressources humaines, matérielles et financières adéquates sont essentielles au bon fonctionnement de l'école, une gestion serrée du « temps de formation », c'est-à-dire du calendrier scolaire, devient un atout lorsqu'il s'agit d'offrir à l'enfant les meilleures conditions de réussite possibles.

Si l'on veut tirer pleinement profit du « temps de formation », tout indique qu'il faudrait à la fois plus de diversité et plus de rigueur dans sa gestion.

D'une part, il faut chercher à déterminer, en fonction des apprentissages visés, les aménagements de la journée, de la semaine ou de l'année qui pourraient le mieux soutenir l'intérêt des élèves et accroître leur réussite. Une certaine diversité, qui existe déjà, pourrait être accrue : périodes intensives consacrées à des activités particulières ; alternance de temps forts d'enseignement et de temps d'intégration ; temps consacré au soutien des élèves en difficulté, à l'orientation des élèves du secondaire, à de l'immersion linguistique, à des projets pédagogiques particuliers.

D'autre part, il faut respecter la demande insistante des parents pour que l'année scolaire ne soit pas entrecoupée de journées de congé qui arrivent inopinément. Il faut également faire en sorte que le début et la fin de l'année scolaire ne s'étirent pas sur plusieurs jours à demi exploités.

À l'occasion des colloques régionaux tenus en novembre 1991, la proposition d'allonger l'année scolaire n'a pas été retenue, mais toutes les personnes qui ont participé se sont mises d'accord sur une utilisation optimale des jours de classe. Elles ont aussi approuvé le maintien des journées pédagogiques pour le personnel enseignant. Nous croyons que celui-ci aurait avantage à consacrer au moins une des journées pédagogiques inscrites au programme de l'année à l'examen d'une question de fond qui serait alors proposée à l'ensemble des réseaux scolaires.

Les écoles sont invitées à faire preuve de souplesse dans la gestion du calendrier scolaire, de manière que les projets pédagogiques ne se heurtent pas fatalement à la rigidité de l'horaire. Les commissions scolaires, pour leur part, devront arrêter définitivement la planification du calendrier scolaire avant le début des classes et la faire connaître aux parents.

Il serait sage également d'entreprendre l'année scolaire un peu plus tôt en août pour la terminer un peu plus tôt en juin, étant donné que l'intérêt de l'élève pour l'école et son rendement scolaire diminuent avec l'arrivée de la période estivale. À cette fin, le ministère de l'Éducation devancera les examens officiels de juin.

Toujours dans le but d'une utilisation optimale du calendrier scolaire, les journées d'accueil au début de l'année, malgré leur bien-fondé, ne pourront plus être considérées comme des jours de classe, mises à part les activités d'accueil destinées aux enfants de la maternelle et aux élèves de la 1<sup>re</sup> année du primaire.

Enfin, le ministère de l'Éducation exercera, de son côté, une vigilance particulière pour que soit respecté le minimum de 180 jours d'enseignement prévu par les régimes pédagogiques. Le versement des subventions aux organismes d'enseignement sera donc directement proportionnel à ce minimum. En outre, le Ministère demandera au Conseil supérieur de l'éducation de pousser plus loin la réflexion collective déjà amorcée relativement à la durée, à l'utilisation et au découpage de l'année scolaire.

## **Renforcer l'engagement des parents**

C'est dans leur famille que les jeunes reçoivent l'appui le plus décisif en ce qui a trait à leur réussite scolaire. Il importe donc de renouveler et de renforcer ce soutien irremplaçable.

Le soutien des parents se manifeste par quelques pratiques familiales traditionnelles toujours nécessaires. C'est d'abord l'intérêt porté à ce que le jeune apprend à l'école, qui va de la simple question : « Qu'as-tu appris de neuf aujourd'hui? », jusqu'à l'écoute sélective de la télévision. C'est l'aide aux devoirs et aux leçons, le soir, à la maison. C'est aussi la pratique de la lecture pour que l'enfant acquière le goût de lire, ainsi que l'ouverture à des activités culturelles et sportives. C'est encore l'attention donnée au bulletin scolaire, avec les commentaires d'encouragement ou de stimulation qui s'imposent.

Les parents qui s'intéressent vraiment au rendement scolaire de leurs enfants répondent généralement de bonne grâce aux invitations que leur fait l'école à venir rencontrer les enseignants et les enseignantes, à se présenter lorsqu'il y a remise des bulletins ou, encore, à assister à des activités spéciales comme un concert de fin d'année ou une assemblée de parents.

Il incombe au conseil d'orientation et au comité d'école de veiller tout particulièrement à bien articuler les rapports entre l'établissement et les parents, en tenant compte de la situation réelle des familles sur les plans économique et socioculturel.

Décider de son orientation future est l'un des moments les plus importants dans la vie de l'élève, car il en va de sa motivation profonde à réussir. C'est vers leurs parents que les jeunes se tournent d'abord pour discuter de cette orientation et demander conseils, et ils abordent plus volontiers le sujet avec leur mère, leur père et les autres membres de leur famille qu'avec les conseillers et conseillères d'orientation de l'école, par exemple. C'est donc dire à quel point le rôle des parents est déterminant non seulement pour aider leurs enfants à voir clair dans le choix d'un métier ou d'une profession, mais aussi pour les encourager à persévérer contre vents et marées dans la poursuite des études qui leur permettront de réaliser leur rêve.

Les parents ont aussi un rôle capital à jouer lorsque leurs enfants décident de mener de front études et travail à temps partiel. Encore une fois, c'est aux parents qu'il revient d'être vigilants et de soutenir moralement leurs enfants en les aidant à ne pas perdre de vue le but qu'ils se sont fixé sur le plan scolaire. Ils ne doivent craindre ni d'imposer leurs exigences en ce qui a trait au rendement scolaire, ni d'évaluer périodiquement les conséquences du travail à temps partiel sur l'équilibre de vie et sur la démarche éducative de leurs enfants.

Pour que les parents se sentent, eux aussi, soutenus et encouragés à poursuivre leur engagement dans la formation scolaire de leurs enfants, le ministère de l'Éducation demande aux écoles d'appuyer les groupes d'entraide constitués de parents qui se penchent sur des thèmes liés à l'accompagnement éducatif des jeunes dans leurs études comme l'aide aux devoirs et aux leçons, le choix d'un métier, le travail rémunéré, le retard scolaire, les situations familiales difficiles.

Il importe également de simplifier le bulletin scolaire et de le rendre compréhensible afin qu'il réponde réellement aux besoins d'information des parents sur le cheminement scolaire de leur enfant, et qu'il aide les parents à agir en véritables partenaires.

Le ministère de l'Éducation effectuera et diffusera un relevé des initiatives prises dans le milieu scolaire pour faciliter l'engagement des parents dans le suivi scolaire de leurs enfants. Il accordera également son appui à la réalisation d'une série télévisée s'adressant aux parents d'enfants de 0 à 5 ans et aux éducateurs et éducatrices qui travaillent avec ces enfants. Le but de cette série sera non seulement d'amener les adultes à investir encore davantage d'eux-mêmes dans leur relation avec leur enfant, mais aussi d'exploiter des thèmes mettant en relief les compétences des parents en matière d'éducation.

Finalement, avec la collaboration des réseaux scolaires, le Ministère rendra accessibles au personnel scolaire des activités de perfectionnement portant sur la relation entre la famille et l'école.

## Valoriser l'éducation

Même si la société considère comme essentielles la réussite éducative et l'obtention d'un diplôme du secondaire pour quiconque entend prendre sa place dans la société, dans les faits on déprécie trop souvent le travail de l'école, le bien-fondé des études et la valeur du diplôme. On ne reconnaît pas toujours à l'enseignant ou à l'enseignante tout le mérite auquel il ou elle serait normalement en droit de s'attendre, pas plus que sa tâche et les difficultés qu'elle engendre ne sont reconnues à leur juste valeur. Les médias et l'opinion publique font plus régulièrement le procès de l'école qu'ils n'accordent d'attention à ses coups d'éclat. À cela s'ajoute la triste réalité des valeurs dominantes de notre société, qui ne sont pas spécialement axées sur l'effort et sur le travail soutenu.

Les jeunes n'étant évidemment pas insensibles à un tel discours, il ne faut donc pas s'étonner du peu d'intérêt qu'un certain nombre d'entre eux manifestent à l'égard de leurs études.

Peu importe la place que chacun occupe dans la société québécoise, nous devons tous et toutes amorcer un mouvement de masse pour redonner ses lettres de noblesse à l'Éducation. La réussite éducative de nos jeunes l'exige, les défis futurs le commandent.

### **DES DÉMARCHES DE SENSIBILISATION**

La réussite éducative des jeunes Québécois et Québécoises sera assurée dans la mesure où les parents accompagneront leurs enfants sur le chemin de l'apprentissage, dès la maternelle et tout au long de leur cheminement scolaire.

Le ministère de l'Éducation recherchera, avec l'aide de ses partenaires, les moyens de convaincre les parents québécois du caractère essentiel de leur contribution dans le suivi scolaire de leurs enfants, et de les amener à faire quotidiennement des gestes qui encouragent ces derniers à étudier. Une ambiance studieuse à l'heure des devoirs, des résultats que l'on valorise et la reconnaissance du travail bien fait sont autant d'exemples d'un comportement qui ne peut être que favorable à l'enfant en quête de succès. Rappelons aussi l'importance d'une intervention énergique des parents pour faire comprendre à l'enfant plus âgé, partagé entre le travail à temps partiel et l'école, la nécessité d'accorder la priorité à ses études.

Parallèlement, il importe de bien renseigner les enseignants et les enseignantes ainsi que la direction de l'école sur les problèmes auxquels les parents risquent de faire face lorsqu'ils choisissent de s'engager à fond dans la vie scolaire de leurs enfants. À cette fin, le ministère de l'Éducation entreprendra une campagne de publicité destinée aux parents et au personnel des écoles. Cette campagne sera principalement axée sur le rôle des parents dans l'éducation de leurs enfants.

La télévision, malgré des effets négatifs lorsqu'on lui accorde trop de temps, peut être un merveilleux moyen d'éducation populaire dont le potentiel très vaste permet aux jeunes comme aux adultes d'allier le plaisir et l'apprentissage.

Désireux d'utiliser tous les moyens pouvant aider à sensibiliser les jeunes Québécois et Québécoises à leur avenir, le ministère de l'Éducation s'associera à Radio-Québec afin de produire une série télévisée destinée principalement aux élèves du secondaire et aux élèves de la fin du primaire. Le but premier de cette série sera d'aider les jeunes à donner un sens aux « passages » que constituent l'adolescence et l'école secondaire. La série sera conçue de façon à stimuler chez eux le goût du défi autant sur le plan du développement personnel que sur ceux de leur avenir professionnel et de leur appartenance à la communauté.

De manière générale, le ministère de l'Éducation encouragera les initiatives, issues d'une entreprise ou d'un organisme, destinées à promouvoir l'importance des études et à mettre en relief les réalisations des élèves et les initiatives des artisans de l'école.

### **LE SUCCÈS RECONNU SUR LA PLACE PUBLIQUE**

Le fait de voir ses réalisations reconnues par les autres est une motivation profonde pour l'être humain. Il en est de même pour les grandes organisations, pour les institutions, pour toutes les entreprises qui constituent les rouages de la société.

L'école n'échappe pas à ce besoin de reconnaissance publique. Il faut donc intensifier la recherche de façons originales et bien visibles de donner un plus grand rayonnement à ce qui s'y passe de bon et de bien, tous ces petits et grands succès qui résultent du travail individuel et collectif et pour lesquels les élèves, aussi bien que le personnel enseignant et les équipes-écoles ont consacré temps et énergie.

Afin de faire connaître ces succès au grand jour, le ministère de l'Éducation propagera et soutiendra les méthodes déjà en usage sur ce chapitre dans le réseau scolaire : inventaire et diffusion dans le réseau des projets qui se sont révélés fructueux dans les écoles ainsi que reconnaissance publique par le ministre de certaines de ces réalisations.

Le Ministère coordonnera l'élaboration et la mise en oeuvre d'un programme visant à reconnaître publiquement les réalisations de l'école : sélection de « lauréats » par des jurys composés de collègues, dévoilement des résultats de tel ou tel concours à l'occasion d'une activité notable organisée à l'intention du grand public, recherche d'autres formes possibles de reconnaissance ( bourses, stages ou voyages d'étude, congés de perfectionnement, etc. ).

# Mise en œuvre du plan d'action

La stratégie de mise en œuvre du présent plan d'action découle des principes sur lesquels celui-ci s'appuie : les élèves sont au centre des actions entreprises ; l'équipe-école est responsable de la réussite des élèves ; les commissions scolaires assurent la coordination des efforts sur leur territoire ; le Ministère définit les orientations et assure, autour d'elles, la mobilisation des réseaux.

Les éléments essentiels de cette stratégie sont énoncés ci-après.

## **LA PRIORITÉ AUX ÉLÈVES QUI PRÉSENTENT LE PLUS DE RISQUES D'ÉCHEC**

S'appuyant sur les caractéristiques économiques d'un territoire donné et sur le nombre de jeunes qui quittent les études secondaires sans avoir obtenu leur diplôme, le ministère de l'Éducation a tracé un profil des effectifs scolaires qui permet de déterminer quelles sont les écoles et les commissions scolaires qui présentent des concentrations d'élèves à risque.

Les actions entreprises devront viser en priorité les élèves ; les ressources financières destinées à leur réalisation seront, quant à elles, allouées selon les indications contenues dans ce profil qui, en fournissant aux commissions scolaires et aux équipes-écoles une information de première main sur leur population scolaire, aura comme résultat principal de les renseigner sur l'urgence d'agir.

Une telle façon de procéder permettra également de mieux saisir l'ampleur des risques et elle se révélera en outre une aide précieuse au moment de prendre les décisions qui s'imposent et de réaliser les interventions nécessaires à l'amélioration d'une situation donnée.

## **DES PROJETS CONÇUS PAR L'ÉQUIPE-ÉCOLE**

C'est d'abord aux membres de l'équipe-école — personnel enseignant, directeurs et directrices d'école, personnel professionnel, personnel de soutien, conseil d'orientation — que revient la responsabilité de compléter les analyses sur l'état de leur milieu en ce qui a trait à la pauvreté et au phénomène de l'abandon des études. C'est à eux également qu'il revient de susciter la participation dynamique du milieu. Enfin, il est aussi de leur

ressort de travailler à l'émergence de projets qui rallient les énergies de l'école autour de l'objectif faisant de la réussite éducative une priorité commune à l'ensemble du réseau scolaire.

### **LES COMMISSIONS SCOLAIRES RESPONSABLES DES PLANS D'ACTION LOCAUX**

Chaque commission scolaire est expressément invitée à se doter d'un plan d'action triennal qui intégrera les projets particuliers de ses écoles, autant ceux qui peuvent être réalisés à même ses ressources habituelles que les projets qui requièrent des ressources additionnelles.

Ce plan d'action local constituera la base d'attribution des ressources réservées à chacune des commissions scolaires desservant une population où l'on trouve un nombre élevé d'élèves à risque.

En plus du soutien et de l'orientation de ses équipes-écoles et de l'adoption d'un plan d'action interne, la commission scolaire devra déterminer les priorités d'intervention, établir les modalités de soutien, obtenir les ressources nécessaires et les affecter à la bonne marche des opérations et, enfin, évaluer la progression de la réussite éducative. Mais, avant tout, elle devra être à la disposition de ses équipes-écoles, non seulement en encourageant et en stimulant leurs initiatives, mais en faisant également la promotion de leurs réalisations les plus heureuses.

### **L'ATTRIBUTION DES RESSOURCES**

Chaque région se verra accorder sa part des ressources exigées par l'adoption du présent plan d'action. Cette répartition par région se fonde sur les caractéristiques économiques de la population et sur le nombre possible d'élèves qui quitteront le secondaire avant d'avoir obtenu leur diplôme. Étant donné le lien évident de cause à effet, les allocations disponibles seront accordées en fonction de l'importance du nombre d'élèves à risque.

<sup>1</sup> L'enveloppe régionale sera répartie entre les commissions scolaires qui présentent les plus fortes concentrations d'élèves à risque.

L'accès des commissions scolaires aux ressources disponibles sera naturellement conditionné par la mise en oeuvre de leur propre plan d'action.

### **L'ANALYSE ET L'ÉVALUATION DE LA SITUATION**

La mise en oeuvre efficace du présent plan d'action suppose que les milieux scolaires soient bien au fait non seulement de leur situation à l'égard de la réussite, mais aussi des moyens utilisés ou utilisables pour mieux « réussir à réussir ».

Le but envisagé ici est de faire en sorte que les commissions scolaires puissent analyser la problématique locale touchant la réussite éducative,

la persévérance scolaire et l'abandon des études. À cette fin, le Ministère privilégiera quatre actions précises, énoncées ci-après.

- Mettre au point et rendre publics des indicateurs généraux de la réussite scolaire dans les écoles du Québec, ainsi que des indicateurs sur la situation des écoles au regard de la pauvreté du milieu d'origine des élèves;
- s'assurer que tous les instruments à même d'aider à dépister les élèves les plus exposés à l'échec et à l'abandon scolaire soient mis à la disposition de tous les milieux scolaires;
- fournir aux écoles des moyens qui leur permettent d'évaluer elles-mêmes leur fonctionnement ;
- favoriser les recherches sur les problèmes liés à l'abandon des études ; les résultats de ces recherches apporteront aux commissions scolaires une meilleure compréhension de ce phénomène et leur suggéreront des attitudes à adopter pour le contrer ; il sera également nécessaire de favoriser la diffusion des résultats découlant de ces recherches.

En outre, afin de soutenir davantage les écoles dans cette démarche collective de réussite éducative, le ministère de l'Éducation assurera la diffusion des expériences déjà réalisées sur le sujet ainsi que de celles en cours. Cela aura pour effet d'amener les écoles à agir en connaissance de cause au moment d'adopter ou d'adapter les moyens pédagogiques les plus appropriés à leurs actions.

Les professionnels et les professionnelles de l'éducation dans les régions ont en effet maintes fois manifesté le désir d'être informés non seulement de « ce qui se fait », mais aussi de « ce que ça vaut », lorsqu'il est question des expériences ayant trait au succès scolaire. En d'autres mots, ils sont à la recherche d'une formule pouvant les aider à évaluer le bien-fondé de ces expériences ainsi que la qualité de leurs résultats. Le ministère de l'Éducation s'engage donc à faire le nécessaire pour qu'un bilan des projets d'école soit périodiquement mis à jour et également mis en circulation au profit des écoles.

## **L'ENGAGEMENT DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE SES DIRECTIONS RÉGIONALES**

Toutes les interventions du Ministère en matière de réussite éducative reposent sur une démarche de gestion déconcentrée en région. Il s'agit d'une démarche qui est également axée sur l'urgence d'aider les équipes-écoles, et qui tient compte de façon privilégiée des besoins pressants des élèves.

Il revient aux directions régionales d'informer les commissions scolaires des crédits qui leur sont réservés, de les aider, au besoin, dans la préparation de leurs plans d'action locaux et d'en soutenir la mise en oeuvre en y

affectant des ressources d'animation ou des ressources budgétaires, de faciliter la concertation et, enfin, de veiller au respect des orientations d'ensemble.

Le ministère de l'Éducation mettra sur pied une équipe d'animation, de soutien et de conseil afin de fournir aux commissions scolaires et aux écoles qui le désirent toute l'information sur les multiples aspects de la réussite éducative, et tout le soutien nécessaire à son accomplissement. Les travaux de cette équipe pourraient porter à la fois sur les données de la recherche dans le domaine et les champs possibles d'intervention. Son action favoriserait, au bout du compte, la multiplication des échanges entre les milieux scolaires sur le défi que pose la réussite éducative. Cela permettrait aux commissions scolaires et aux écoles d'être informées des expériences en cours à ce sujet dans les différents milieux scolaires, de se faire une idée juste de la valeur respective des diverses formules, d'effectuer elles-mêmes des choix de projets judicieux, et d'avoir des indications précieuses sur le mode d'évaluation des résultats.

#### **LA CONCERTATION DE TOUS LES PARTENAIRES**

Composée de personnes représentant des organismes et des associations qui se préoccupent d'éducation, une **Table nationale de mise en oeuvre** du présent plan d'action aura le mandat de donner son avis au ministre sur les orientations et la réalisation du plan d'action, ainsi que d'assurer la contribution de tous au succès de l'entreprise.

Sur tous les autres plans, qu'il s'agisse **de la région, de la commission scolaire ou de l'école**, les divers partenaires sont fortement invités à se doter d'un mécanisme de concertation analogue, selon les modalités qui leur sembleront les plus indiquées.

# L e plan d'action en bref

## Objectif

D'ici 5 ans, porter de 65 p. 100 à 80 p. 100 la proportion des jeunes de moins de 20 ans qui obtiennent leur diplôme du secondaire.

## Principes d'appui

Les élèves sont au coeur des préoccupations et des actions.

Les équipes-écoles sont responsables de la réussite des élèves.

Les directions d'école exercent un véritable « leadership pédagogique ».

Les commissions scolaires assurent la coordination des efforts sur leur territoire.

Le Ministère fixe les cibles et mobilise le réseau scolaire.

## Cibles au secondaire

### ACCOMPAGNER LES JEUNES

Constituer des groupes stables d'élèves en 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> année du secondaire.

Recourir au titulariat en 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> année du secondaire.

Intégrer l'ensemble des interventions destinées à guider l'élève dans ses choix scolaires et professionnels.

Mettre en place des formules originales de soutien professionnel personnalisé à l'intention des élèves vivant des situations perturbantes.

### VARIER LA PÉDAGOGIE

Mettre au point des formes de pédagogie mieux adaptées aux intérêts, aux rythmes et aux capacités des élèves du secondaire, et favoriser, de façon particulière, l'apprentissage des matières scolaires à partir de projets concrets.

Rendre graduellement accessible la *Voie technologique* à 20 p. 100 des élèves des 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> année du secondaire.

Faciliter la tenue de sessions de perfectionnement en gestion de la classe à l'intention des enseignants et des enseignantes du secondaire.

Promouvoir les activités destinées à venir en aide aux élèves du secondaire éprouvant des difficultés d'apprentissage.

Offrir aux jeunes adultes un plus grand choix de conditions d'apprentissage et poursuivre de façon particulière l'élaboration de modèles conçus pour répondre aux besoins des raccrocheurs.

### **DYNAMISER LA VIE SCOLAIRE**

Promouvoir, en dehors des cours proprement dits, les expériences et les activités auxquelles les élèves eux-mêmes prennent une part active : conseil d'élèves, journal ou radio scolaire, clubs ou cercles à caractère scientifique, musical, informatique ou culturel.

### **PROMOUVOIR L'ACCÈS À LA FORMATION PROFESSIONNELLE**

Faire connaître aux élèves les possibilités qui s'offrent à eux dans le domaine des métiers et des programmes de formation professionnelle qui y conduisent.

Promouvoir les modèles d'organisation de la formation professionnelle comportant l'alternance école / travail.

Préciser, sous forme de préalables fonctionnels, les exigences d'admission des adultes à chacun des programmes d'études.

## **Cibles à l'éducation préscolaire et au primaire**

### **PRÉVENIR LES PROBLÈMES**

Rendre plus systématiques les mécanismes visant à dépister, à diagnostiquer et à corriger les difficultés de l'élève.

Mettre en oeuvre des formules de soutien professionnel adaptées aux diverses situations perturbantes vécues par les élèves.

Soutenir les projets d'école qui visent à mieux préparer l'élève à entreprendre ses études primaires ou, encore, les projets destinés à renforcer sa motivation ou à stimuler sa progression tout au long de ses études primaires.

### **STIMULER L'INTÉRÊT**

Dans le cadre de leurs activités de perfectionnement professionnel, inviter les équipes-écoles à accorder une attention prioritaire aux questions d'organisation et de gestion de la classe.

Inciter les directions d'école à mettre davantage les questions d'organisation et de gestion de la classe à l'avant-scène des préoccupations pédagogiques de l'établissement, et leur assurer le soutien de conseillers et de conseillères pédagogiques en ce domaine.

Encourager, à l'école primaire, la diversification des modèles d'organisation pédagogique et favoriser de façon particulière « l'intégration des matières ».

### **ACCROÎTRE LES CHANCES DES PLUS JEUNES ENFANTS**

Encourager l'élaboration de projets destinés à soutenir les parents de jeunes enfants de milieux défavorisés et ceux qui doivent composer avec le handicap de leur enfant.

Appuyer toute démarche visant à accroître, auprès d'un plus grand nombre de parents, les « services d'animation Passe-Partout ».

Mettre à la disposition des commissions scolaires les ressources financières qui leur permettront d'offrir progressivement la maternelle cinq ans à temps plein à tous les enfants qui vivent en milieux à risque, ainsi qu'aux enfants handicapés.

Favoriser le maintien des maternelles quatre ans existantes, et soutenir, par ailleurs, l'expérimentation, à l'intention des jeunes enfants, de projets-pilotes à caractère éducatif.

Selon les besoins et suivant le souhait des organismes intéressés, étendre le programme de soutien alimentaire aux milieux scolaires situés sur des territoires où sévit la pauvreté et qui sont ainsi propices à l'abandon scolaire.

## **Mesures générales d'appui**

### **ADAPTER LES RÈGLES DE FONCTIONNEMENT**

Mettre sur pied un important chantier de travail réunissant les divers partenaires du monde scolaire et ayant comme objectif d'analyser les possibilités d'assouplir le curriculum.

Afin de tirer pleinement profit du temps de formation, introduire à la fois plus de diversité et plus de rigueur dans la gestion du calendrier scolaire.

### **RENFORCER L'ENGAGEMENT DES PARENTS**

Soutenir les parents et les encourager à poursuivre leur engagement dans la formation scolaire de leurs enfants.

## **VALORISER L'ÉDUCATION**

Entreprendre une campagne de publicité destinée aux parents et au personnel des écoles, axée sur le rôle des parents dans l'éducation de leurs enfants.

Soutenir la production d'une série télévisée destinée principalement aux élèves du secondaire et aux élèves de la fin du primaire, pour les aider à donner un sens aux « passages » que constituent l'adolescence et l'école secondaire.

Encourager les initiatives destinées à promouvoir l'importance des études, les réalisations des élèves et les initiatives des équipes-écoles.

Promouvoir et soutenir tous les moyens permettant de reconnaître publiquement les succès résultant du travail individuel et collectif des élèves et des équipes-écoles.

## **Mise en oeuvre du plan d'action**

Susciter l'élaboration de plans d'action locaux en matière de réussite éducative, à partir de projets engagés par les équipes-écoles.

Allouer les ressources disponibles (en vertu du présent plan d'action) conditionnellement à la mise en oeuvre d'un plan d'action local et à la présence d'une concentration suffisante d'élèves à risque.

Mettre à la disposition des milieux scolaires des outils leur permettant de mieux connaître leur propre problématique et de mieux planifier leurs interventions : indicateurs de réussite, instruments de dépistage, instruments d'évaluation, résultats de recherches, inventaires et évaluations d'expériences.

Former une équipe d'animation, de soutien et de conseil devant fournir, aux commissions scolaires et aux écoles qui le désirent, toute l'information sur les multiples aspects de la réussite éducative, ainsi que tout le soutien nécessaire à son accomplissement.

Créer une *Table nationale de mise en oeuvre du Plan d'action*, ayant le mandat de donner son avis au Ministre sur les orientations et sur la réalisation du Plan d'action.

Service du Prêt  
Bibliothèque de  
l'Assemblée Nationale  
Édifice Pamphile-Lemay  
Québec, G1A 1A5

DATE DE RETOUR

1993	DEC	11		
1994	JUL	14		
1999	DEC	06		
2007	MAY	22		

Le présent document s'inscrit dans la suite  
des *Orientations 1991-1993*, parues en septembre 1991  
sous le titre: *Notre force d'avenir: l'éducation*.

**Déjà paru dans la présente collection:**

*La formation à l'enseignement secondaire général: Orientations et compétences attendues*

*La réussite pour elles et eux aussi*